

Ambassade de la République de CÔTE D'IVOIRE

Gersonsvej 8, 2900 Hellerup – DK

Tél. : +4539628821/22 – Fax. : +4539620162

Email : ambaivoire@mail.tele.dk

DANEMARK



IMMATRICULATION

Dans le cadre de l'immatriculation des ressortissants ivoiriens à l'étranger, l'Ambassade invite tous les ressortissants ivoiriens résidant au Danemark, en Suède, en Norvège et en Finlande, à se faire enregistrer et/ou à faire enregistrer leurs enfants mineurs résidant dans les pays susmentionnés, dans les registres d'état civil de l'année en cours, conformément aux dispositions de la loi n°64-374 du 07 octobre 1964, modifiée par la loi n°83-799 du 02 août 1983 relative à l'état civil. Ils devront se munir des pièces suivantes :

- 1- 1 formulaire de demande d'immatriculation dûment rempli
- 2- 4 spécimens de la signature du requérant annexés à la demande
- 3- 3 photos d'identité de même tirage
- 4- Pièces justificatives de la nationalité ivoirienne de l'intéressé
 - Carte Nationale d'identité
 - Passeport ivoirien
 - Certificat de nationalité
- 5- 1 justificatif de domicile (au choix l'un des trois documents)
 - quittance de loyer
 - quittance de téléphone fixe
 - certificat de résidence

N.B :

- 1- Si l'immatriculation se fait par correspondance, les spécimens de la signature seront autant que possible légalisés par l'autorité de police locale ;
- 2- L'immatriculation est gratuite.



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE LAISSEZ-PASSER

I- Conditions Générales

A- Cas d'expiration de la validité du passeport

1. le passeport et copies des pages qui portent des données et cachets
2. 2 photos d'identité récentes du même tirage

B- Cas de perte de passeport

- 6- un certificat de perte délivré par les autorités policières du lieu de résidence
- 7- photocopie du passeport (si possible)
- 8- ou un certificat de nationalité
- 9- ou une carte nationale d'identité
- 10- deux photos d'identité récentes du même tirage

II- Conditions Spécifiques

A- élèves et étudiants

1. Certificat de Nationalité Ivoirienne
2. Carte Nationale d'Identité ou Passeport
3. Justificatif d'activité (carte d'étudiant ou attestation de scolarité pour les élèves).
4. une attestation d'hébergement pour les personnes habitant chez un tiers
5. la photocopie d'une pièce d'identité de l'hébergeant
6. Deux photos d'identité du même tirage

B- Mineurs

- 1- Pièce d'identité du père, mère ou du représentant légal
- 2- une attestation d'hébergement pour les personnes habitant chez un tiers
- 3- la photocopie d'une pièce d'identité de l'hébergeant
- 4- Deux photos d'identité du même tirage

N.B :

- Produire les pièces ci-dessus indiquées (original et photocopie) et les classer suivant l'ordre des numéros.
- la présence de l'enfant mineur est obligatoire
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, de téléphone) ou certificat de résidence
- Droit de chancellerie : 250 DKK



ATTESTATION SUR L'HONNEUR
(Pour la Délivrance des Laissez-passer)

Je soussigné (e), Madame, Mademoiselle, Monsieur, (Rayer la mention inutile)

Nom et Prénom(s) :

Date et lieu de naissance.....

Fils/Fille de : (Nom et prénom(s) du père).....

et de :(Nom et prénoms de la mère) :

De Nationalité ivoirienne

- Carte nationale d'identité n°.....délivrée le.....à.....
- Passeport ordinaire/service/diplomatique n°..... délivrée le..... à.....
- Certificat de nationalité n°.....délivrée le.....à.....
- Extrait d'acte de naissance n°.....délivrée le.....à.....
- Carte de résident n°délivre leà.....

Atteste par la présente, que le dénommé (Nom et prénom(s) de l'intéressé)

.....
né(e) le.....à.....

Fils/Fille de (Nom et prénom(s) du père) :

.....

et de (Nom et prénom(s) de la mère) :

.....

Est bel est bien un ressortissant ivoirien.

Autres Mentions (Concubinage, lien de parenté) :

.....

En cas de Fausse déclaration de ma part, je consens à subir toutes les poursuites et condamnations pénales prévus par les lois ivoiriennes en vigueur en la matière.

En foi de quoi, cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Copenhague, le

L' intéressé(e)



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE DECLARATION DE PERTE

1. une déclaration de perte délivrée par les autorités policières ou compétentes du lieu de résidence
2. Extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois
3. Certificat de Nationalité Ivoirienne
4. Carte Nationale d'identité ou passeport
5. Justificatif d'activité (attestation de travail ou bulletin de solde pour les salariés – carte d'étudiant ou attestation de scolarité pour les étudiants).
6. Justificatif de domicile (quittance de loyer d'électricité), certificat de résidence
7. Les personnes habitant chez un tiers doivent fournir :
 - Une attestation d'hébergement
 - La Photocopie d'une pièce d'identité de l'hébergeant(e)

N.B :

- Produire les pièces ci-dessus indiquées (original et photocopie) et les classer suivant l'ordre des numéros.
- Droits de chancellerie : 150 DKK



FORMULAIRE DECLARATION DE PERTE

Je soussigné(e)

Né(e) le.....à.....

NATIONALITE.....

Domicilié(e) à

Déclare avoir perdu le (date de la perte).....

Les documents mentionnés dans le tableau ci-dessous.

DESIGNATION DES PIECES	N° DOCUMENT	DATE D'ETABLISSEMENT	LIEU D'ETABLISSEMENT

Fait à Copenhague, le.....

Signature du déclarant

Déclaration faite devant Nous, Les Autorités Chargées des Affaires Consulaires
Le déclarant a été instruit des sanctions pénales prévues en cas de fausse déclaration.

Ambassade de la République de CÔTE D'IVOIRE
Gersonsvej 8, 2900 Hellerup – DK
Tél. : +4539628821/22 – Fax. : +4539620162
Email : ambaivoire@mail.tele.dk
DANEMARK



LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR **POUR LA PROROGATION DE PASSEPORT**

- 1- le passeport à proroger
- 2- les photocopies des cinq premières pages du passeport
- 3- la photocopie de la page contenant le visa ou le titre de séjour

N.B : droit de chancellerie : 300 DKK



DEMANDE DE PROROGATION DE PASSEPORT

Cadre réservé au requérant

Je soussigné(e).....

N° DE PASSEPORT

NOM.....

PRENOM(S)

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

PROFESSION

ADRESSE EN SCANDINAVIE.....

ADRESSE EN COTE D IVOIRE

Sollicite par la présente la prorogation de la validité de mon passeport

Cadre réservé au Service Consulaire

DATE DE DEPOT

DATE DE DELIVRANCE

DATE D'EXPIRATION

OBSERVATIONS

Fait à Copenhague le.....

P/l' Ambassadeur et PO
Le chef du Service Consulaire



LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR LA TRANSCRIPTION DES ACTES

I- Transcription d'actes de naissance

- 1- L'original de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant ;
- 2- Livret de famille ;
- 3- Pièces justificatives de la nationalité ivoirienne d'un des parents au moins ;
 - Carte Nationale d'identité
 - Passeport ivoirien
 - Certificat de nationalité
- 4- Pièces d'identités du parent étranger le cas échéant.

II- Transcription d'actes de décès

- 1- Certificat de décès ;
- 2- Pièces justificatives de la nationalité ivoirienne du décédé.
 - Carte Nationale d'identité
 - Passeport ivoirien
 - Certificat de nationalité

III- Transcription d'actes de mariage

- 1- Copie intégrale ou extrait d'acte de mariage traduit en français par un organisme assermenté ;
- 2- Pièces justificatives de la nationalité ivoirienne ;
 - Carte Nationale d'identité
 - Passeport ivoirien
 - Certificat de nationalité
 - Extrait d'acte de naissance de l'intéressé
- 3- Livret de famille.



LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR EN VUE DU MARIAGE

- 1- L'acte de naissance de chacun des futurs conjoints datant de moins de trois(3) mois avec la mention « délivré en vue du mariage »
- 2- Le certificat de nationalité de chacun des futurs époux
- 3- Le certificat de résidence de chacun des futurs époux
- 4- Le certificat de capacité à mariage de chacun des futurs époux
- 5- Le certificat de célibat de chacun des futurs époux

N.B : Les documents délivrés par les autorités ivoiriennes doivent d'abord être certifiés par le Ministère technique de tutelle de la structure les ayant délivré puis être légalisés par le Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine.



Demande de Visa Pour la Côte d'Ivoire - (1 à 3 mois) (Affaires, Mission)

♦ Les frais de dossier sont de 450 DKK (1 à 30 jours) et 600 DKK (1 à 90 jours) et ne sont pas remboursables. Le retrait du passeport ne se fait qu'après 72 heures. Toutefois les requérants ont la possibilité sous réserve de conditions particulières de solliciter un visa express délivré en 24 heures avec une majoration des frais.
♦ Il est à noter qu'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa.
♦ Des justificatifs supplémentaires peuvent être demandés.
♦ La comparution personnelle est obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait du visa.
♦ Jours et heures d'ouverture au public : lundi au vendredi - de 10 H à 14 H.
Toute information complémentaire peut être obtenue sur le site : www.ambacotedivoire.org

CONDITIONS D'OBTENTION DU VISA

Documents à fournir (un ORIGINAL et deux (02) PHOTOCOPIES de chaque document) :

- (1) **Formulaire** dûment rempli (en lettres capitales).
- (2) **Deux photos d'identité identiques et récentes** (sur fond blanc)
- (3) **Passeport** ayant au moins six mois de validité.
- (4) **Photocopie du passeport** (les pages qui portent des données et cachets)
- (5) **Justificatif d'activités** (attestation de travail ou certificat de scolarité)
- (6) **Justificatif de domicile** (facture d'électricité, de téléphone ou quittance loyer)
- (7) **Justificatif du voyage**
 - **Lettre d'Invitation** d'un particulier ou de l'Organisme d'accueil
 - **Ou l'ordre de Mission** avec indication des conditions d'hébergement
- (8) **Confirmation de réservation d'hôtel ou une attestation d'hébergement** légalisée à la Mairie, à la Préfecture, à la Sous-préfecture
- (9) **Certificat de résidence** de l'hébergeant délivré par la Police
- (10) **Attestation de réservation de billet d'avion** ou une photocopie du billet aller/retour



Demande de Visa Pour la Côte d'Ivoire - (1 à 3 mois) (Tourisme, Visite Familiale, Visite Privée)

♦ Les frais de dossier sont de 450 DKK (1 à 30 jours) et 600 DKK (1 à 90 jours) et ne sont pas remboursables. Le retrait du passeport ne se fait qu'après 72 heures. Toutefois les requérants ont la possibilité sous réserve de conditions particulières de solliciter un visa express délivré en 24 heures avec une majoration des frais.

♦ Il est à noter qu'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa.

♦ Des justificatifs supplémentaires peuvent être demandés.

♦ La comparution personnelle est obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait du visa.

♦ Jours et heures d'ouverture au public : lundi au vendredi - de 10 H à 14 H.

Toute information complémentaire peut être obtenue sur le site : www.ambacotedivoire.org

CONDITIONS D'OBTENTION DU VISA

Documents à fournir (un ORIGINAL et deux (02) PHOTOCOPIES de chaque document) :

- (1) **Formulaire** dûment rempli (en lettres capitales).
- (2) **Deux photos d'identité identiques et récentes** (sur fond blanc)
- (3) **Passeport** ayant au moins six mois de validité.
- (4) **Photocopie du passeport** (les pages qui portent des données et cachets)
- (5) **Justificatif d'activités** (attestation de travail ou certificat de scolarité)
- (6) **Justificatif de domicile** (facture d'électricité, de téléphone ou quittance loyer)
- (7) **Justificatif du voyage**
 - **Lettre d'Invitation** d'un particulier ou de l'Organisme d'accueil
 - **Ou l'ordre de Mission** avec indication des conditions d'hébergement
- (8) **Confirmation de réservation d'hôtel ou une attestation d'hébergement** légalisée à la Mairie, à la Préfecture, à la Sous-préfecture
- (9) **Certificat de résidence** de l'hébergeant délivré par la Police
- (10) **Attestation de réservation de billet d'avion** ou une photocopie du billet aller/retour



Demande de Visa Pour la Côte d'Ivoire - (1 à 3 mois) (Tourisme, Visite Familiale, Visite Privée)

♦ Les frais de dossier sont de 450 DKK (1 à 30 jours) et 600 DKK (1 à 90 jours) et ne sont pas remboursables. Le retrait du passeport ne se fait qu'après 72 heures. Toutefois les requérants ont la possibilité sous réserve de conditions particulières de solliciter un visa express délivré en 24 heures avec une majoration des frais.

♦ Il est à noter qu'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa.

♦ Des justificatifs supplémentaires peuvent être demandés.

♦ La comparution personnelle est obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait du visa.

♦ Jours et heures d'ouverture au public : lundi au vendredi - de 10 H à 14 H.

Toute information complémentaire peut être obtenue sur le site : www.ambacotedivoire.org

CONDITIONS D'OBTENTION DU VISA POUR MINEURS

Documents à fournir (un ORIGINAL et deux (02) PHOTOCOPIES de chaque document) :

- (1) **Formulaire** dûment rempli (en lettres capitales).
- (2) **Deux photos d'identité identiques et récentes** (sur fond blanc)
- (3) **Passeport** ayant au moins six mois de validité.
- (4) **Photocopie du passeport** (les pages qui portent des données et cachets)
- (5) **Original de l'autorisation parentale légalisée** (père, mère ou tuteur légal)
- (6) **Justificatif d'identité du parent** (père, mère ou tuteur légal) qui a donné l'autorisation de voyage (passeport, carte nationale d'identité ou carte de séjour)
- (7) **Lettre d'invitation ou Certificat d'hébergement, Certificat de résidence de l'hébergeant** pour les mineurs voyageant seuls
- (8) **Attestation de réservation de billet d'avion** ou une photocopie du billet aller/retour